

Politique de santé

La mission d'inspection sur la transformation de l'offre rendra sa copie en fin d'année

Publié le 13/05/24 -

16h47



La mission de l'Igas chargée d'évaluer la transformation de l'offre médico-sociale a commencé ses auditions en avril. Elle doit fournir d'ici six mois un état des lieux et de nouvelles propositions d'organisation pour la fin de l'année.

Le 18 décembre 2023, Aurore Bergé, alors ministre des Solidarités et des Familles, et Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, ont annoncé lors du premier comité de pilotage de la transformation de l'offre depuis la conférence nationale du handicap le lancement d'une mission de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) sur les modalités de cette transformation (lire notre [article](#)). Un remaniement plus tard, l'inspection a reçu sa lettre de mission — dont *Hospimedia* a obtenu copie (à télécharger ci-dessous) — fin février.

La mission a été confiée aux inspecteurs Franck le Morvan — déjà auteur en 2021 du rapport tirant le bilan des assouplissements organisationnels autorisés par l'exécutif pour répondre aux besoins dans le contexte de la crise sanitaire (lire notre [article](#)) — et Magali Guegan. La lettre prévoyait un état des lieux pour mai et un rapport complet avec des propositions pour septembre. Devant l'ampleur du chantier, les inspecteurs ont demandé et obtenu une rallonge de quelques mois.

Expérimenter plus facilement le milieu ordinaire

"La réponse historique basée sur le rassemblement en un même lieu et par un même acteur d'un hébergement, d'un accompagnement éducatif, paramédical et médical, même si elle peut rester pertinente dans certaines situations est facteur de contraintes et de pertes d'opportunités scolaires, sociales, professionnelles. Des schémas prédéterminés ne permettent plus à ces personnes d'expérimenter, en étant accompagnées, la vie et le travail en "milieu ordinaire", peut-on lire dans la lettre de mission adressée à l'Igas par Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées le 21 février.

La lettre de mission rappelle la circulaire envoyée aux ARS sur les modalités de déploiement des

50 000 solutions nouvelles (lire notre [article](#)) et la question prégnante de l'inadéquation de l'existant aux besoins et notamment la question des jeunes adultes sous amendements Creton. Elle rappelle également la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021) qui n'a malheureusement jamais donné lieu à une évaluation rendue publique.

Un état des lieux

Il est demandé à l'Igas " *une mission d'évaluation visant à transformer le modèle de l'accompagnement médico-social afin qu'il réponde mieux aux besoins et aux attentes des personnes et de leurs familles, en particulier liés à l'école, l'emploi, le logement, les soins et la vie quotidienne à domicile*". Dans un premier temps, elle va recenser les propositions existantes innovantes, installées ou en cours de développement par les ARS, les départements et les organismes gestionnaires. " *Ce travail pourra être complété par les modèles existants à l'étranger, par exemple en Suède, et les exemples des nombreux rapports publiés ces dernières années.*" Ces propositions doivent viser " *une plus grande coordination des interventions et de suppression des ruptures de parcours, en particulier lors du passage à l'âge adulte*". Ce travail qui devait être achevé initialement ce mois-ci " *afin d'identifier si certains freins législatifs aux projets en cours de développement doivent être levés à court terme*" est désormais attendu pour l'automne.

Des scénarios pour la fin de l'année

Dans un deuxième temps, les inspecteurs devront concevoir une typologie des solutions possibles et " *identifier les scénarios susceptibles de soutenir au mieux l'autodétermination des personnes*". Il s'agit :

- d'approfondir la question des modalités d'articulation de ces solutions avec le droit commun, en particulier le logement et la santé ;
- d'identifier les évolutions de la réglementation (typologie des autorisations, cloisonnements par âge, par public, gouvernance, forme et niveau de financement, en lien avec le projet Serafin-PH* et des systèmes d'information nécessaires pour un déploiement à grande échelle de ces solutions ;
- d'évaluer leur impact sur la situation financière des personnes, sur le niveau de mobilisation des prestations de compensation mais également l'adéquation de ces prestations à ces nouvelles solutions ;
- de proposer, en s'appuyant sur les travaux de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), une méthode de comptabilisation des solutions créées par type de solution ;

- de tirer les conséquences de cette transformation de l'offre sur les parcours et sur les orientations des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

La mission pourra s'appuyer sur l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (Anap) pour identifier les besoins d'appui et de montée en compétences des différents acteurs. C'est cette même mission qui devra faire des propositions sur l'organisation et les modalités de financement des centres régionaux d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (Creai) et de son association nationale, l'Ancreai. Au plus rapide, ce rapport pourrait être présenté pour la fin de l'année.

** Services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées*

Liens et documents associés

- La lettre de mission [PDF]

Emmanuelle Deleplace

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>